


Tâches principales

- Gestion de l'utilisation du domaine public (DP)
- Etude des réfections des infrastructures routières, trottoirs et cheminements piétons.

Permis de fouille

 [Annexe 1 : Conditions générales**](#)

 [Annexe 2 : Chaussée type 1 – Prescriptions techniques](#)

 [Annexe 3 : Chaussée type 2 – Prescriptions techniques](#)

 [Annexe 4 : Recommandations pour la protection des arbres VSSG/USSP](#)

 [Demande d'autorisation pour l'utilisation du domaine public \(permis de fouille\)*](#)

*Document en format pdf interactif, à télécharger à chaque nouvelle demande (mis à jour le 29.05.2020).

NB: Prière de télécharger le document et de l'ouvrir sur Adobe Reader afin de saisir les données.

** Conditions générales mises à jour le 08.03.2022.



[Vélos et chantiers : les 10 règles d'or](#)

Contact et renseignements

Service des travaux publics et de l'environnement
021 695 60 15
travaux@ecublens.ch

